



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Société française des jeux

Question écrite n° 5499

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre du budget sur les mises et gains de nos compatriotes aux différents jeux et loteries organisés par « la Française des Jeux ». Il demande de bien vouloir lui indiquer la liste décroissante des départements où ces mises et ces gains sont les plus importants.

Texte de la réponse

Les principaux départements pour la collecte des mises sur les jeux « on line » (loto, loto sportif, tapis vert) sont les suivants, d'après les statistiques de la Française des jeux (1992) : 1. Ville de Paris 1 018,1 millions de francs ; 2. Bouches-du-Rhône 717,5 millions de francs ; 3. Nord 537,7 millions de francs ; 4. Réunion 510,1 millions de francs ; 5. Alpes-Maritimes 465,4 millions de francs ; 6. Rhône 405,4 millions de francs ; 7. Seine-Saint-Denis 379,9 millions de francs ; 8. Haut-de-Seine 377,3 millions de francs ; 9. Gironde 342,4 millions de francs ; 10. Var 337,3 millions de francs. En ce qui concerne les jeux de loterie instantanée, les statistiques de la Française des jeux n'indiquent qu'une répartition par région. Celle-ci est la suivante, pour les principales régions collectrices : 1. Ile-de-France 3,9 milliards de francs ; 2. Nord - Pas-de-Calais, Picardie 1,9 milliard de francs ; 3. Provence, Alpes, Corse 1,3 milliard de francs ; 4. Rhône, Dauphiné 1,1 milliard de francs ; 5. Alsace, Lorraine 1,1 milliard de francs.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5499

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2870

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 362